

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. le vice-président:** En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Le programme de gestion des produits chimiques dangereux. *b)* On demande le renouvellement du programme; le député de Western Arctic (M. Nickerson)—La Défense nationale—Le système d'alerte du Nord—La participation des entrepreneurs du Nord; et la députée de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson)—La Société d'assurance-dépôts du Canada—L'étude du comité. *b)* Le plafond des dépôts assurables.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LA CONTINUATION DES PAIEMENTS DE PIONEER TRUST

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M<sup>me</sup> McDougall: Que le projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, j'ai dit, dès le début, quand nous étions à l'étape de la deuxième lecture, que notre parti était favorable à ce projet de loi. Nous voulons bien porter secours aux déposants dont certains ont perdu les épargnes qu'ils avaient accumulées tout au long de leur vie, mais la façon dont on procède et les circonstances qui ont abouti à cet échec nous inquiètent. Nous pensons qu'il est extrêmement important de se pencher sur les problèmes fondamentaux afin que cette situation ne se répète plus jamais.

Apparemment, cette société de fiducie effectuait des transactions financières qui, à certains égards, n'étaient pas conformes aux directives imposées par le département des assurances, comme dans le cas du projet immobilier de Denver. Dernièrement d'autres investissements imprudents ont été effectués à l'étranger. Il est difficile d'exiger que les contribuables canadiens assument le fardeau d'investissements imprudents faits dans d'autres pays. Chose certaine, ces investissements sont fondés sur des jugements de valeur. Ils ont peut-être parus intéressants à l'époque, mais la suite des événements a prouvé le contraire.

La participation même du gouvernement de la Saskatchewan dans cette affaire est inquiétante. Ce gouvernement a tout d'abord envoyé une lettre rassurante dans laquelle il convenait

### Pioneer Trust

de garantir des actions privilégiées; ensuite, après avoir examiné les données et les chiffres pertinents, il a décidé de revenir sur sa décision. Ces revirements ont eu pour effet de retarder de quelques mois la résolution du problème. On aurait peut-être pu trouver une autre solution, si les négociations avaient été tout autres.

Je trouve grave que les déposants n'aient pas été au courant de la situation. Les personnes qui avaient acheté des certificats garantis à versements invariables pour une période de six à sept ans ne savaient pas que la SADC n'assurait que les transactions de cinq ans. La ministre a affirmé qu'elle trouvera une solution au problème et je n'ai aucun doute là-dessus. Toutefois, c'est là une raison de plus pour examiner le document de travail qu'elle a préparé et étudier l'ensemble des problèmes de la SADC. La ministre a nommé en janvier le groupe représentant le secteur privé et nous aurions dû avoir déjà examiné son rapport, et pris des dispositions lui faisant suite.

La ministre a reproché à l'ancien ministre d'État aux Finances de n'avoir rien fait, mais je dois rappeler qu'il était disposé à proposer une nouvelle mesure législative concernant les institutions financières si notre parti avait été reporté au pouvoir l'automne dernier. Le nouveau gouvernement a préféré préparer un document de travail sur la question. Ce document vient d'être publié. J'espère qu'une mesure législative nous sera présentée l'automne prochain. Si j'en parle, c'est simplement pour montrer que les retards provoqués par un ministre ou un autre ne sont pas le fait d'un seul parti. Je suis sûre que le ministre intéressé trouve toujours moyen de justifier pareils retards, prétextant la nécessité de consulter davantage et d'analyser plus attentivement les diverses options.

● (1650)

Bref, monsieur le Président, nous souscrivons à ce projet de loi car la mesure est devenue nécessaire. Mais pour éviter que nous ne soyons surpris par les événements et que nous ne nous trouvions obligés de renflouer un autre établissement, j'espère que nous remanierons rapidement la loi concernant les institutions financières, ainsi que celle concernant la Société d'assurance-dépôts du Canada.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de cet important projet de loi que nous adoptons aujourd'hui. Il faut dire tout d'abord que les réponses de la ministre ont été fort encourageantes, puisqu'elle envisage de donner suite le plus tôt possible aux recommandations du Livre vert. Je pense que nous avons résolu un certain nombre de questions et peut-être expliqué des choses que d'autres comprenaient mal au sujet des méthodes utilisées par la ministre pour compenser les déposants qui pensaient être assurés, alors qu'ils ne l'étaient pas. Il est vrai qu'autrement certains auraient connu des temps difficiles, voire la misère.